

## Les services de la Ville d'Orléans accessibles aux personnes en situation de déficience auditive

Soucieuse de faciliter toujours plus l'accès à ses services aux personnes en situation de déficience auditive et, dans le cadre de sa politique en faveur du handicap, la Ville d'Orléans met en place un nouveau service dédié aux usagers, ACCEO. L'application permet de traduire instantanément une conversation en Langue des Signes Française, en temps réel et en vidéo. Cette solution, disponible à compter du lundi 06 novembre dans toutes les mairies d'Orléans, dans deux médiathèques, à la police municipale et au CCAS, permettra aux usagers malentendants de maintenir un lien social et d'accéder simplement aux services de la Ville d'Orléans.

### Qui est concerné ?

Toutes les personnes sourdes ou malentendantes, soit 10% de la population française. À Orléans, le nombre de personnes sourdes est estimé à 250 et plus de 500 personnes dans le Loiret. Face à ce constat, la Mairie d'Orléans, avec [la Maison des Sourds du Loiret](#) et [Visuel-LSF](#), souhaite rendre accessible les services publics aux usagers qui présentent une déficience auditive pour leur permettre de maintenir un lien social équitable et de proximité avec les structures municipales.

### ACCEO, comment ça fonctionne ?

Il s'agit d'une solution de communication universelle qui permet aux personnes ayant une baisse ou une absence d'audition d'échanger avec un interlocuteur entendant et donc d'accéder aux services de la Ville d'Orléans. Pour ce faire, il existe plusieurs possibilités :

**1. Les usagers sourds ou malentendants se présentent sur l'un des sites (liste ci-dessous) équipés du dispositif.** L'agent d'accueil de la Mairie d'Orléans qui le reçoit se connecte ensuite à la plateforme ACCEO, via un deuxième écran, sur un poste informatique équipé d'une webcam et d'un casque avec micro.

La liaison est alors établie avec un interprète Langue des Signes Française (LSF) qui traduit, en temps réel, la conversation entre l'utilisateur et l'agent d'accueil. L'utilisateur sourd ou malentendant peut aussi faire appel au service de traduction via l'application ACCEO disponible gratuitement sur tous les smartphones. Pour planifier une démarche administrative, il est possible de prendre un rendez-vous avec un traducteur ACCEO.

**2. Les usagers sourds ou malentendants optent pour un échange téléphonique.** Il leur suffit de se connecter à ACCEO via le site internet d'Orléans Métropole ou directement via l'application ACCEO disponible sur smartphone, tablette et ordinateur. Après avoir choisi le mode de communication (Transcription instantanée de la parole ou visio interprétation en LSF), l'utilisateur est mis en relation avec un opérateur avec qui il contacte un agent municipal par téléphone.

### Sites où le service ACCEO est disponible (du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30) :

- Mairie Centrale et mairies de proximité (Nord, Est, Ouest, Centre-ville, Saint-Marceau, La Source)
- ⇒ **Toutes les mairies d'Orléans proposent aussi, en complément, des documents d'état-civil traduits en Braille pour les personnes non-voyantes.**
- Police Municipale
  - Médi@thèque Maurice Genevoix et Gambetta
  - CCAS, 69 rue Bannier à Orléans

